



Département des Ressources Humaines Service de Développement RH

SDevRH/JYV/RM/MM N° 2025 - 327

DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche et notamment ses articles R.423-31 et suivants ;

Vu le décret n° 84-1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 9 mai 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours externes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

DECIDE

Article 1er: Sont admis à concourir au concours externe des Ingénieurs de Recherche n°3 BAP C

« Expert-e en développement d'expérimentation », les candidats dont les noms suivent :

BOUALAMMahmoudCANDATAdrienBOUJNANEImaneFATMAOUIFadwa

Article 2nd: Est admis à concourir sous-réserve au concours externe des Ingénieurs de Recherche n° 3 BAP

C « Expert-e en développement d'expérimentation », le candidat dont le nom suit :

PASSARELLO Davide

Fait à Paris, le 17/07/2025

Pour le Directeur du Département des Ressources Humaines,

Le Responsable du Service de Développement des Ressources Humaines

Jean-Yves BARTHE